



question sur la donation d argent par cheque avant un décès

Par **nono60590**, le **25/03/2011** à **22:01**

bonjour mon pere devenu defun maleureusement, avant de mourir a donné de l argent à sa compagne et nous a donné des cheques a moi et mon frère qui lui ne porte pas le meme nom car il a pas été reconnu il nous a dit de les encaissés le jours ou il decede (c est fait) et j'ai sus que mon père a eu d'autres enfants avant nous avec une femme .donc je pense q'ont a fait une betise en faisant se qu 'il souhaité.quels vont etre les conséquences et quesqui vas ce passé ?merçi

Par **Domil**, le **25/03/2011** à **22:18**

Ce sont des donations donc à réintégrer dans la succession